Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260224-DCM_2026_02_044-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 21
Pouvoirs : 4
Votants : **25**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - Mme Hélène MIOTÈS - M. David LIEURY - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - Mme Maëlle LE GOUIC - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sylvie PERESSE donne pouvoir à Jacques LE NAY
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick GUILLET
Marc LE POULICHET donne pouvoir à Roland GUILLEMOT
Christophe BERNARD donne pouvoir à Joël BERNARD

Absents excusés :
Jacques GUYONVARCH, Sandrine GUILLEMOT, Marion GRAGNIC Constance GRAVIER

Madame Stéphanie KERIHUEL a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-02-044 - LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal n° 2020-05-052 du 26 mai 2020 confiant au maire certaines attributions de sa compétence, il sera rendu compte des décisions ci-dessous prises par Monsieur le maire (**N° 2026-01-004 à 2026-02-010**).

N° 2026-01-004
Conclusion d'une convention de collaboration dans le cadre de la Maison sport santé - Année 2026.
Coût : 2 000 € / an.

N° 2026-01-005
Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « PLAYBOBIL » avec la société SARL MP MUSIC (ENZO PRODUCTIONS) - Le vendredi 6 mars 2026 - Animations culturelles. Coût de la prestation : 2 553,10 € TTC.

N° 2026-02-006
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Maria LE TENNIER, AE 159 sise 12 rue du Bel air.

N° 2026-02-007
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Denise HUGO, AD 22 sise 26 rue de Kergarnic.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260224-DCM_2026_02_044-DE

N° 2026-02-008
Avenant 1 - Convention de mise à disposition de salles à l'espace jeunes au profit de la mission locale du Pays de Lorient - Période du 1er mars 2026 au 30 juin 2026.

N° 2026-02-009
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de la SA LA NANTAISE D'HABITATIONS représentée par Madame Geneviève BRUNEAU-BEZIAU, AI 34 sise 12 rue des pommiers.

N° 2026-02-010
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Philippe FERRON, AA 149 sises 2 rue du commerce.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Stéphanie KERIHUEL

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO